Nations Unies A/66/592

Assemblée générale

Distr. générale
7 décembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Point 161 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général relatives à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/532), sous réserve des observations et recommandations ci-après.**

2. Lors de l'examen de la proposition, le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général qui lui ont apporté des précisions et des compléments d'information. La liste des documents sur lesquels le Comité s'est fondé pour examiner le financement de la Force figure à la fin du présent rapport.

II. Situation financière et information sur l'exécution du budget

3. Dans sa résolution 65/257 B du 30 juin 2011, l'Assemblée générale a noté que, comme il l'a indiqué dans sa résolution 1978 (2011), le Conseil de sécurité comptait établir une mission qui succéderait à la Mission des Nations Unies au Soudan et a décidé l'ouverture d'un crédit de 482 460 550 dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pendant la période du 1er juillet au 31 décembre 2011 et son recouvrement auprès des États Membres. Elle a en outre autorisé le Secrétaire général à utiliser les ressources approuvées pour la Mission pour engager des dépenses pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2011 au titre de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et de toute autre mission que

11-62755 (F) 121211 121211

pourrait établir le Conseil de sécurité avant le 31 décembre 2011 pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

4. Par sa résolution 1996 (2011) du 8 juillet 2011, le Conseil de sécurité a décidé de créer la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS) pour une période initiale d'un an et décidé que l'effectif de la MINUSS comporterait au maximum 7 000 militaires, dont des officiers de liaison militaire et des officiers d'état-major, jusqu'à 900 policiers civils, dont des unités constituées si nécessaire, ainsi qu'une composante civile appropriée comprenant des spécialistes des enquêtes dans le domaine des droits de l'homme.

5. Après la création de la MINUSS et conformément à l'autorisation qu'elle avait accordée dans sa résolution 65/257 B relative à son financement, l'Assemblée générale a donné l'autorisation d'engager 277 915 150 dollars pour la période se terminant le 31 décembre 2011 pour le déploiement de la Mission. Sur les 482 460 550 dollars mis en recouvrement auprès des États Membres en application de la résolution 65/257 B de l'Assemblée, 277 915 150 dollars ont été versés au compte spécial pour la MINUSS. Le budget proposé pour celle-ci pour la période du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 tient compte des 277 915 150 dollars dont l'engagement est autorisé.

6. À sa demande, le Comité consultatif a obtenu des informations actualisées sur les dépenses en cours en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses, lesquelles, au 31 octobre 2011, se chiffraient à 146 884 500 dollars (voir annexe I).

III. Projet de budget pour la période du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012

7. En application de la résolution 65/289 de l'Assemblée générale, le projet de budget initial du Secrétaire général pour la MINUSS a été établi conformément au plan de financement standard. Le rapport du Comité consultatif sur ce projet de budget a été distribué sous la cote A/65/743. Le Comité relève que c'est la première fois que le plan de financement standard est appliqué. On trouvera plus loin, aux paragraphes 26 à 36 et 65 à 73, ses observations sur ce plan et son applicabilité à la MINUSS. On trouvera par ailleurs à l'annexe III au présent rapport un résumé des renseignements de base et des principaux éléments du plan de financement standard.

A. Mandat et résultats attendus

8. Par sa résolution 1996 (2011) du 8 juillet 2011, le Conseil de sécurité a confié pour mandat à la MINUSS de consolider la paix et la sécurité et d'aider à créer les conditions du développement de la République du Soudan du Sud, l'idée étant de donner au Gouvernement de la République du Soudan du Sud les moyens de gouverner efficacement et démocratiquement le pays et d'établir de bonnes relations avec ses voisins.

B. Structure

9. Comme l'indiquent les paragraphes 5 à 9 du rapport du Secrétaire général (A/66/532), la MINUSS, dans l'exécution de son mandat, entend fonctionner selon une approche intégrée qui mobilise les ressources et les capacités de tous les éléments du système des Nations Unies. Selon le Secrétaire général, la Mission travaillera de manière décentralisée, la majorité du personnel étant affecté au niveau des États et des comtés tandis que les principales fonctions politiques et de conseil seront situées au quartier général de la Mission à Djouba. Le personnel de la Mission travaillera au sein des structures gouvernementales aux niveaux central, des États et des comtés dans les domaines prescrits par le mandat pour aider à renforcer l'autorité de l'État et les capacités nationales.

10. Le Secrétaire général indique que le quartier général de la MINUSS à Djouba accueillera les hauts responsables de la Mission, à savoir le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques, le Représentant spécial adjoint exerçant les fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire, le commandant de la Force et le chef de la police. Tous les hauts responsables se rendront fréquemment dans les capitales des différents États et dans les comtés pour veiller à la cohérence des politiques et faire valoir l'approche décentralisée de la MINUSS dans l'ensemble du pays (ibid., par. 8).

11. Des bureaux locaux seront ouverts dans chacun des 10 États du Soudan du Sud, à savoir : Bahr el-Ghazal septentrional, Bahr el-Ghazal occidental, État des Lacs, Ouarab, Jongleï, État de l'Unité, Haut-Nil, Équatoria occidental, Équatoria central et Équatoria oriental. Chaque bureau sera dirigé par un coordonnateur au niveau de l'État qui aura l'autorité suffisante pour gérer quotidiennement les opérations et coordonner les différentes fonctions de la Mission en s'appuyant sur les plans de travail conjoints convenus avec les responsables de la Mission (ibid., par. 9).

12. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que les effectifs proposés pour la MINUSS sont fondés sur les réalisations que l'on peut raisonnablement escompter dans un délai de trois ans. Les effectifs prévus pour la première année et leur augmentation progressive au cours des années suivantes tiennent compte des circonstances sur le terrain, de la capacité du Gouvernement et des réalités logistiques (ibid., par. 6). Dans ses hypothèses budgétaires, le Secrétaire général indique que la Mission étoffera progressivement ses effectifs, en fonction de l'évolution probable au cours des trois premières années d'opération (ibid., par. 12 à 14). La première année, le travail de la Mission sera marqué par une forte insécurité, un grand nombre de rapatriés, la faiblesse de l'organisation administrative et la transition politique, avec les problèmes que cela comporte en matière de droits de l'homme. De ce fait, le Secrétaire général estime que la MINUSS devra rapidement étoffer ses effectifs pour la protection des civils, le réseau des affaires civiles, les affaires politiques, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et le Centre opérationnel conjoint, le relèvement, la réintégration et la consolidation de la paix, les droits de l'homme, l'information et la Police des Nations Unies. La Mission mettra en place les moyens nécessaires à la démobilisation, au désarmement et à la réintégration et introduira par étapes les capacités qu'exige l'état de droit (y compris pour les questions pénitentiaires et la justice civile et militaire), comme l'a prescrit le Conseil de sécurité, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité si le Soudan du Sud en fait la demande. Il est envisagé que pendant la première année, la Mission pourvoira en personnel les bureaux des 10 États et 19 des 35 bases envisagées pour l'appui aux comtés.

13. La deuxième année, pendant laquelle on prévoit qu'il y aura une consolidation progressive du nouvel ordre politique, la Mission devra maintenir les effectifs de la première année et les accroître pour le programme de démobilisation, désarmement et réintégration. Elle étoffera en outre sa présence au niveau des comtés, ce qui exigera des effectifs supplémentaires pour 9 nouvelles bases d'appui aux comtés et en portera le total à 28, ainsi que l'implantation accrue de la Police des Nations Unies.

14. Pendant la troisième année d'opération de la Mission, on prévoit que des élections auront lieu ou que leurs préparatifs seront en cours. Pendant cette phase, la Mission demandera du personnel d'aide électorale et continuera également d'étoffer son personnel pour la démobilisation, le désarmement et la réintégration et celui de la Police des Nations Unies, les effectifs de celle-ci devant atteindre le chiffre de 900 au cours de la période triennale. En outre, elle pourvoira 8 bases supplémentaires d'appui aux comtés, en portant ainsi le total à 35. Il est cependant indiqué que, si certaines conditions sont remplies, le personnel chargé de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité pourra être réduit.

15. Comme il est rappelé plus haut (par. 9), la MINUSS fonctionnera de manière décentralisée. La présence de la Mission dans chacun des États, y compris les bases d'appui aux États et aux comtés, sera supervisée par un coordonnateur d'État de classe D-1 ou P-5, qui sera chargé de superviser l'exécution du mandat au niveau des États et des comtés. Afin d'éviter les chevauchements et d'assurer une cohérence optimale, des groupes thématiques multifonctionnels seraient établis au niveau des États. Il y aurait le groupe politique comprenant le Bureau du Coordonnateur d'État, les affaires civiles et la réforme du secteur de la sécurité, le groupe de la réintégration englobant la réintégration, le relèvement et la consolidation de la paix ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration et le groupe de l'environnement protecteur qui s'occuperait des droits de l'homme, de la justice, de la protection des femmes et de celle des enfants. Le Comité consultatif a également été informé que la gestion de l'élément d'appui à la Mission serait elle aussi décentralisée, avec la mise en place de bureaux qui serviraient de centres dont le personnel mobile fournirait un appui à plusieurs États et comtés.

16. **Le Comité consultatif prend note des propositions concernant la création de groupes multifonctionnels, lesquels devraient faciliter une démarche cohérente pour l'exécution du mandat. Il prend note également de l'approche décentralisée adoptée quant à l'organisation de la Mission et compte que le Secrétaire général en documentera, diffusera et appliquera les enseignements et aussi qu'il s'inspirera de l'expérience acquise dans le déploiement de missions décentralisées aussi complexes que la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).**

17. Le Secrétaire général indique que la Mission mènera ses opérations de manière à avoir sur le Soudan du Sud le maximum d'effets économiques et sociaux et à atténuer ses effets sur l'environnement. Chaque fois que ce sera possible, la Mission s'efforcera de s'approvisionner localement, de recruter du personnel local et d'en développer les qualifications, et de concevoir son infrastructure et ses opérations en songeant à ce qu'elle laissera derrière elle. De plus, elle compte exécuter, dans les comtés et les collectivités voisines, des projets à effet rapide de nature à améliorer les conditions locales et à inspirer confiance en elle d'une manière générale (ibid., par. 16).

18. Le Comité rappelle que, dans son projet de budget pour la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, le Secrétaire général avait l'intention de mettre l'accent sur la réduction de l'empreinte écologique de la Mission en continuant d'acheter et d'installer des incinérateurs biologiques thermiques dotés d'un système de récupération d'énergie et non polluants (A/65/731, par. 26). **Le Comité consultatif rappelle ses recommandations antérieures concernant les initiatives visant à réduire les effets sur l'environnement des missions de maintien de la paix et compte que le Secrétaire général poursuivra les initiatives entreprises dans le cadre de la MINUS et en partagera les enseignements avec les autres opérations de maintien de la paix**.

19. En réponse à sa demande d'éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que la MINUSS avait tenu compte dès le départ de la nécessité de renforcer les capacités du Soudan du Sud. La Mission entend encourager la création de petites entreprises et coopératives susceptibles de fournir par la suite des services à la Mission sur une base contractuelle. La Mission envisage de développer les compétences pertinentes de son personnel recruté sur le plan national et a entrepris de recenser les postes faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international qui pourraient par la suite être convertis en postes soumis à un recrutement sur le plan national. **Le Comité consultatif se félicite de l'accent qui est ainsi mis par la MINUSS sur le renforcement des capacités nationales et compte recevoir dans ses rapports futurs de plus amples renseignements sur les progrès réalisés dans ce domaine**.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

Centre de services régional

20. Concernant le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), le Secrétaire général indique que, conformément à la résolution 64/269, les cadres de budgétisation axée sur les résultats ainsi que la part des coûts prévus pour le Centre au titre des postes et des autres objets de dépense pour 2011/12 qui est à la charge de la MINUSS figurent dans le projet de budget. Il propose d'affecter 14 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 6 postes d'agent du Service mobile et 5 postes d'agent recruté sur le plan national) au Centre de services régional d'Entebbe. La part des coûts du Centre qui est à la charge de la MINUSS est indiquée comme s'élevant à 2 582 700 dollars pour l'exercice du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (voir A/66/532, par. 19).

21. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait souligné l'importance de l'extensibilité des centres de services régionaux, compte tenu des effets considérables que le retrait d'une seule mission pourrait avoir sur le volume d'activités et les ressources du centre concerné (A/64/660, par. 118). Il note qu'il est proposé que 14 postes de la MINUS, qui avaient été transférés au Centre de services régional d'Entebbe, soient maintenus en tant que postes de la MINUSS. Toutefois, il relève qu'avec un effectif total autorisé de 11 534 personnes, la MINUSS est sensiblement plus petite que la MINUS, dont les effectifs étaient de 15 415 personnes au cours de l'exercice 2010/11.

22. **Le Comité consultatif renouvelle la recommandation qu'il a formulée dans son rapport sur le projet de budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, à savoir que le Secrétaire général devrait dorénavant**

inclure un chapitre distinct sur le Centre de services régional d'Entebbe dans les budgets de toutes les missions que celui-ci dessert, en précisant le nombre de fonctionnaires qui y sont affectés et la nature et l'étendue des services fournis, et en soulignant les gains d'efficacité attendus pour chacune des missions desservies (voir A/66/576, par. 16). Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général appliquera une méthodologie cohérente pour déterminer la répartition des besoins en ressources humaines et financières du Centre de services régional entre les différentes missions qu'il dessert, en fonction du niveau de soutien attendu. Compte tenu du paragraphe 91 de la résolution 65/289 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif entend revenir sur cette question dans le cadre de l'examen du rapport annuel sur le Centre de services régional.

D. Coopération avec d'autres entités des Nations Unies

23. Le Comité consultatif a été informé que la MINUSS collaborerait étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies pour coordonner l'exécution de leurs mandats respectifs pendant la durée de la Mission et faire de la Mission une plate-forme pour faciliter les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. La MINUSS collaborerait également avec les organisations non gouvernementales présentes dans la zone de la Mission. Le Secrétaire général indique que l'équipe de pays des Nations Unies met actuellement en œuvre une série de programmes au Soudan du Sud dans des domaines comme la prestation de services, la vulgarisation agricole et la sécurité alimentaire, l'état de droit, la gouvernance, la sécurité des populations et l'atténuation des conflits. Il signale aussi que, en accord avec son plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'équipe de pays renforcera ses programmes au cours des trois prochaines années dans un certain nombre de domaines comme la gouvernance, la prestation de services, la croissance fondée sur l'agriculture, les programmes sociaux, la réintégration, le développement rural, l'état de droit et l'atténuation des conflits (voir A/66/532, par. 20).

24. Le Comité consultatif a été informé qu'il existait d'importants chevauchements entre le mandat de la Mission et les activités de l'équipe de pays des Nations Unies, y compris dans des domaines clefs comme les affaires civiles, l'état de droit, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la lutte antimines, l'égalité des sexes et la protection de l'enfance, et que l'équipe de pays et la Mission établiront des plans de travail communs pour éviter les activités redondantes et renforcer les complémentarités. Le Comité a aussi été informé que la Mission veillera à ce que la répartition des tâches soit claire et mette à profit l'avantage comparatif de chaque membre de l'équipe de pays.

25. Le Secrétaire général précise dans son rapport que la MINUSS devra se consacrer entièrement à ses domaines de responsabilité, au moins durant les deux premières années, et aider à jeter les bases de programmes plus vastes qui seront exécutés par l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Lors de l'élaboration des programmes confiés aux partenaires, la MINUSS devra déterminer si les responsabilités afférentes à certains domaines clefs et à l'appui pourront être progressivement transférées à l'équipe de pays (ibid., par. 21 et 22). **Le Comité consultatif compte que la MINUSS saura entretenir la coordination et la coopération au sein de l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre d'une répartition des tâches efficace**.

E. Plan de financement standard

26. Comme il est indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 est le premier budget de mission présenté par le Secrétaire général à être établi sur la base du plan de financement standard. Afin de faciliter l'examen des propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif présente un récapitulatif des principaux éléments du plan à l'annexe III du présent rapport.

27. Le Secrétaire général expose ses hypothèses budgétaires et donne des détails sur les activités qui sont prévues pendant les première, deuxième et troisième années d'activité de la Mission (ibid., par. 12 à 14). Comme il est prévu dans le plan de financement standard (voir A/65/743, par. 203), le document budgétaire contient :

a) Des cadres de budgétisation axée sur les résultats propres à la mission pour les composantes organiques de celle-ci;

b) Un cadre de budgétisation axée sur les résultats indicatif pour la composante appui de la mission, suivant le scénario et la configuration les mieux adaptés au nouveau mandat;

c) Un tableau des effectifs propre à la Mission élaboré en fonction du mandat de celle-ci;

d) Des ressources financières correspondant au scénario et à la configuration les mieux adaptés au nouveau mandat.

28. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait décidé de ne pas se servir du plan de financement standard pour le budget de la FISNUA, qui a été créée à peu près au même moment que la MINUSS, parce que la Force ne comptait pas suffisamment de personnel en uniforme pour répondre aux configurations de mission définies pour le plan.

29. Le Secrétaire général a indiqué dans son rapport sur la stratégie globale d'appui aux missions que le plan de financement standard était destiné à introduire une formule plus homogène pour déterminer les ressources d'appui opérationnel nécessaires, en particulier pendant les premières phases d'une mission, lorsque le montant des ressources à affecter est limité par ce qui peut être réalisé initialement (voir A/64/633, par. 49). Il a expliqué que le plan avait été établi en tenant compte des similitudes opérationnelles des missions durant leur première année d'activité : les missions ont beau avoir des mandats différents, leurs besoins en ressources initiaux durant la première année sont très semblables, les différences découlant de chaque mandat ne s'accentuant généralement que la deuxième année. Le Comité a été informé que le niveau des ressources indiqué dans le budget de la MINUSS avait valeur indicative et avait été calculé sur la base de l'expérience accumulée par le passé en matière de déploiements. Il a également été informé que, compte tenu de l'environnement opérationnel dynamique qui caractérise la phase de démarrage d'une mission, le Secrétaire général est parti de l'hypothèse que le plan de financement standard formait un tout et qu'il faillait faire attention à ce que le niveau de financement global soit raisonnable. Toutefois, le plan autoriserait une certaine marge de manœuvre pour répondre aux spécificités de chaque mission, ce qui explique qu'il ne comprend pas de cadre uniformisé de budgétisation axée sur les résultats ni de tableaux des effectifs détaillés du type établi en règle générale pour les phases de démarrage (voir A/65/696, par. 43).

30. Les principaux éléments utilisés pour classer les missions par catégorie d'après le système du plan de financement standard sont : a) des scénarios types qui tiennent compte du degré de difficulté logistique et de l'étendue de la zone d'opération; et b) des configurations types détaillant le niveau de personnel en uniforme autorisé, les configurations 1, 2 et 3 correspondant respectivement à 5 000, 10 000 et 15 000 militaires et policiers (ibid., par. 52 à 59). Le plan propose un niveau de financement standard pour chacune des six combinaisons entre scénario et configuration qui a été établi à l'aide de données sur le montant global des dépenses durant la première année des missions en phase de démarrage, aux taux de 2011/12.

31. Le Comité consultatif note que le plan de financement standard vise à fournir un niveau de financement adéquat pour la première année d'activité et qu'en conséquence, hormis les informations relatives aux effectifs proposés, le projet de budget de la MINUSS ne contient pas de justifications détaillées pour d'autres domaines, comme les dépenses de fonctionnement. Lors de l'examen des propositions du Secrétaire général pour le budget de démarrage de la MINUSS, le Comité consultatif a donc axé ses recommandations sur les besoins en effectifs de la Mission et le niveau général des ressources proposé.

32. Le Comité consultatif a été informé que la configuration prévoyant 10 000 éléments en uniforme et relevant du scénario II a été retenue comme celle qui correspondait le mieux à la situation de la MINUSS, compte tenu des prévisions concernant les effectifs moyens déployés au cours de l'exercice budgétaire, de la taille de la zone d'opérations de la Mission et de l'importance des difficultés d'ordre logistique propres à celle-ci. Le Comité consultatif note que les configurations et scénarios qui ont servi à établir le plan de financement standard présenté dans le document A/65/696 résultent de l'expérience que l'Organisation a acquise en déployant des missions qui n'avaient pas hérité d'abondants biens et infrastructures laissés sur place par des présences de maintien de la paix des Nations Unies installées auparavant ou en cours de liquidation dans leur zone d'opérations. La situation de la MINUSS se distingue donc d'un démarrage de mission typique, tout particulièrement parce que celle-ci recevra des ressources – personnel, matériel logistique et infrastructures – de la MINUS. Comme indiqué au paragraphe 218 du rapport du Secrétaire général, sur l'effectif total autorisé, soit 7 900 éléments en uniforme, 5 581 agents ont été redéployés de la MINUS à la MINUSS, soit 196 observateurs militaires, 5 007 soldats et 378 membres de la Police des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'il était également prévu de transférer de la MINUS à la MINUSS 733 agents recrutés sur le plan international et des biens d'une valeur totale de 129,9 millions de dollars.

33. **Compte tenu du transfert d'éléments en uniforme, de personnel civil et de biens de la MINUS, le Comité consultatif estime que les difficultés d'ordre logistique de la MINUSS ne sont pas comparables à celles que rencontrent généralement les missions nouvelles ou élargies et qui sont prévues dans les configurations et scénarios figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le plan de financement standard (A/65/696). Par conséquent, le Comité considère que le cas de la MINUSS ne permet pas d'obtenir une évaluation fiable de l'utilité du plan de financement standard pour l'élaboration du budget (voir par. 71 à 73 ci-dessous).**

34. Le Comité consultatif note en outre que l'effectif autorisé du personnel en uniforme de la MINUSS, soit 7 900 personnes, dont 166 observateurs militaires, 6 834 membres des contingents et 900 policiers, est largement inférieur à l'effectif autorisé de 10 000 éléments prévu dans la configuration de mission correspondante du plan de financement standard, alors que l'effectif de la composante civile, qui est de 3 053 personnes, est largement supérieur à celui qui est prévu dans la configuration, soit 2 697 agents (voir par. 42 ci-dessous). Le Comité constate également que le plan de financement standard se fonde sur les prévisions de dépenses pour les 12 premiers mois de fonctionnement d'une mission nouvelle ou élargie; or, le montant du projet de budget de la MINUSS, qui a été créée le 9 juillet 2011, n'a pas été ajusté pour tenir compte des crédits nécessaires pour le reste de l'exercice de la première année de fonctionnement de la Mission, contrairement à ce qui était prévu dans le plan de financement standard proposé (voir A/65/696, par. 38).

35. Au paragraphe 205 de son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/65/743), le Comité consultatif a souligné que la formulation de propositions budgétaires reposant sur un plan de financement standard ne dispensait en aucun cas de l'obligation de justifier intégralement les ressources proposées. Il a également insisté sur le fait que les rapports sur l'exécution du budget devraient fournir des explications complètes sur les ressources utilisées et préciser les réalisations obtenues, conformément aux procédures budgétaires établies. Les vues du Comité ont été confirmées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289. **Le Comité consultatif accordera, dans le cadre de son examen du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 et du rapport sur l'exécution du budget de la MINUSS pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, une attention particulière aux effectifs et aux ressources financières mis à la disposition de la Mission au cours de sa première année de fonctionnement et à l'utilisation qui en aura été faite pendant cette période (voir par. 68 ci-dessous)**.

36. Le Comité consultatif rappelle également qu'il compte qu'un examen de l'application du plan de financement standard soit effectué en vue d'actualiser et d'ajuster le montant du financement, de vérifier les hypothèses retenues et d'évaluer l'utilité du plan lui-même, notamment en ce qui concerne l'effectif civil, et qu'il recommande que cet examen soit mené après la publication du rapport sur l'exécution du budget de la première mission en cours de démarrage à laquelle le plan de financement standard aura été appliqué, ou à l'issue d'une période de trois ans, si aucun examen de ce type n'a eu lieu d'ici là (A/65/743, par. 209). **Le Comité consultatif compte que les enseignements tirés de l'application du plan de financement standard à la MINUSS seront présentés dans le rapport sur l'exécution du budget. Après les avoir examinés, le Comité communiquera ses vues sur l'efficacité de l'application du plan de financement standard à la MINUSS, ainsi que ses recommandations concernant son application ultérieure. En attendant la présentation du rapport sur l'exécution du budget de la Mission, le Comité expose ses remarques préliminaires concernant le plan de financement standard aux paragraphes 69 à 73 ci-dessous**.

F. Ressources nécessaires

37. Le projet de budget de la MINUSS pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, d'un montant brut de 738 266 500 dollars (montant net : 727 946 500 dollars), prévoit le déploiement de 166 observateurs militaires,

6 834 membres des contingents, 900 membres de la Police des Nations Unies, 957 agents recrutés sur le plan international, 1 590 agents recrutés sur le plan national, 506 Volontaires des Nations Unies, 81 agents fournis par des gouvernements et 500 temporaires. Comme indiqué au paragraphe 26 ci-dessus, le plan de financement standard a servi de base au budget de démarrage de la MINUSS.

38. Le Comité consultatif a reçu des informations supplémentaires sur le déploiement effectif et prévu du personnel de la MINUSS pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (voir annexe II).

Militaires et personnel de police

Catégorie	*Effectifs proposés pour 2011/12*[a]
Observateurs militaires	166
Contingents	6 834
Police des Nations Unies	900
Total	**7 900**

[a] Représente le niveau le plus élevé de l'effectif autorisé pour l'exercice.

39. Le montant de 247 009 100 dollars demandé au titre des militaires et du personnel de police permettrait le déploiement de 166 observateurs militaires, 6 834 membres des contingents et 900 membres de la Police des Nations Unies.

40. Le Comité consultatif a été informé que la configuration de la Mission, établie conformément au plan de financement standard, prévoyait un effectif de 10 000 agents en tenue, sur la base des projections relatives au déploiement moyen d'agents au cours de la première année de la Mission. Il lui avait précédemment été expliqué que cette configuration était fondée sur un déploiement moyen de 6 774 agents en tenue la première année (voir A/65/743, tableau 11). Le Comité note qu'à la fin de juillet 2011, 5 763 agents en tenue (observateurs militaires, militaires et membres de la police) avaient été affectés à la MINUSS, et que le déploiement moyen prévu serait en fait le suivant : 6 371 observateurs militaires, militaires et membres de la police pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (voir annexe II) – ce qui représente un écart de moins de 1 % par rapport au déploiement moyen prévu dans la configuration de la Mission établie conformément au plan de financement standard.

Personnel civil

Catégorie	*Effectifs proposés pour 2011/12*
Personnel recruté sur le plan international	957
Personnel recruté sur le plan national[a]	1 590
Volontaires des Nations Unies	506
Emplois de temporaires	500
Total	**3 553**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

41. En ce qui concerne la composante civile, l'effectif de 3 553 fonctionnaires proposé pour la MINUSS se répartit comme suit : 957 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 590 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 506 Volontaires des Nations Unies et 500 emplois de temporaires, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Le montant des ressources demandées à ce titre (91 674 300 dollars) a été calculé sur la base de la configuration et du scénario de la Mission établis conformément au plan de financement standard.

42. Le Comité consultatif note que cet effectif total de 3 553 agents (emplois de temporaire inclus) est nettement plus élevé que celui prévu dans la configuration et le scénario de la Mission établis conformément au plan de financement standard (2 697 agents civils) qui comprenait 719 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 734 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 244 Volontaires des Nations Unies (voir A/65/743, tableau 8). Le Comité rappelle que le scénario ainsi établi se fondait sur un déploiement moyen, la première année, de 1 097 agents civils (331 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 642 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 124 Volontaires des Nations Unies) (voir A/65/743, tableau 10).

43. Le Comité note que le déploiement moyen de personnel civil prévu pour la MINUSS au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 sera en fait le suivant : 2 578 agents, dont 746 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 558 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 274 Volontaires des Nations Unies (voir annexe II), soit un effectif bien supérieur à celui prévu dans la configuration de la Mission.

44. Au vu de cette situation, le Comité consultatif fait observer que, pour couvrir les dépenses de personnel civil au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, la MINUSS risque d'avoir besoin de ressources d'un montant supérieur à celui qui était prévu dans la configuration correspondante. Il rappelle par ailleurs que le plan de financement standard, à partir duquel le budget proposé pour la MINUSS a été calculé, prévoit une enveloppe globale, et que la Mission devra peut-être réaffecter les ressources pour répondre à ses besoins effectifs en personnel civil. Elle pourrait avoir intérêt à réduire les demandes de crédits au titre des dépenses des services d'exécution, compte tenu des moyens et infrastructures provenant de la MINUS. **Le Comité consultatif compte que la structure des dépenses au titre du personnel civil et des autres catégories de dépenses sera suivie de près tout au long de l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012.**

Direction exécutive et administration

Site	*Effectif proposé*	*Classe*
Djouba	85	1 Secrétaire général adjoint, 2 sous-secrétaires généraux, 1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 12 P-4, 13 P-3, 1 P-2, 14 agents du Service mobile, 11 administrateurs recrutés sur le plan national, 12 agents locaux, 8 Volontaires des Nations Unies
Total	**85**	

45. Les effectifs proposés au titre de la direction exécutive et de l'administration sont décrits aux paragraphes 24 à 42 du rapport du Secrétaire général (A/66/532). Au total, 85 postes et postes de Volontaire des Nations Unies sont proposés, soit 10 postes au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, 7 au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques), 9 au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), 5 pour les conseillers spéciaux, 14 au Bureau du Chef de cabinet, 4 au Groupe des pratiques optimales, 5 au Bureau de l'appui à la mission, 5 au Groupe de la planification stratégique, 14 au Groupe des affaires juridiques et 12 pour l'Équipe Déontologie et discipline.

46. Le Comité consultatif estime que le nombre de postes demandés au titre de la direction exécutive et de l'administration est probablement excessif et formule donc, aux paragraphes ci-dessous, des observations et recommandations concrètes à ce sujet.

47. Le Comité consultatif note qu'il est proposé que le Bureau du Chef de cabinet compte 14 postes au titre du personnel civil, et que le Chef de cabinet est censé aider la Représentante spéciale à assurer la gestion des affaires courantes et veiller à ce que l'ensemble des composantes de la Mission fonctionnent de façon intégrée et cohérente dans tous les secteurs. Il doit également veiller au bon fonctionnement des principaux instruments intégrés pour la planification, l'analyse et les opérations, et superviser la gestion interne de la Mission (A/66/532, par. 29). Le Chef de cabinet serait secondé par un Chef de cabinet adjoint (P-5).

48. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'une des principales attributions du Chef de cabinet consistait à superviser le Bureau de l'appui à la mission, qui administrerait les 10 bureaux d'État et à qui les 10 coordonnateurs au niveau de l'État feraient rapport. Pour ce faire, le Chef de cabinet adjoint assurerait non seulement la coordination stratégique des diverses composantes de la mission, mais jouerait aussi un rôle de premier plan dans la gestion interne du Bureau du Chef de cabinet. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que le poste de chef de cabinet adjoint soit nécessaire. En attendant de recevoir une justification complète de ce poste dans le cadre du projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013, le Comité recommande d'approuver la création, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), d'un poste temporaire d'administrateur hors classe (P-5) au Bureau du Chef de cabinet**.

49. Au paragraphe 30 du rapport du Secrétaire général, il est proposé, pour le Bureau du Chef de cabinet, de créer trois postes de fonctionnaire du protocole-attaché de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national), qui seront chargés de prendre les dispositions nécessaires pour les déplacements de la Représentante spéciale et d'autres hauts fonctionnaires. Le Comité consultatif a été informé que ces postes sont nécessaires pour absorber la charge de travail liée à l'organisation des déplacements, et que les titulaires seraient également chargés de la formation d'autres fonctionnaires des Nations Unies aux questions de protocole et d'aider à former des fonctionnaires du Gouvernement. **Le Comité consultatif ne pense pas que les trois postes de fonctionnaire du protocole-attaché de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national) soient entièrement justifiés. En attendant de recevoir de plus amples justifications dans le cadre du projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013, le Comité**

recommande d'approuver deux postes temporaires d'administrateur recruté sur le plan national, au lieu des trois postes proposés.

50. Il est proposé de créer, au Groupe de la planification stratégique, quatre postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) ainsi que qu'un poste de Volontaire des Nations Unies, dont les titulaires seraient chargés de coordonner l'élaboration, le suivi et l'ajustement d'outils de planification qui permettent de traduire le mandat du Conseil de sécurité et le projet de la Représentante spéciale en attributions de tâches et allocations de ressources (ibid., par. 32). Il est également proposé de créer deux postes de spécialiste de la planification (1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), dont les titulaires aideraient à former le personnel de la Mission à l'utilisation des outils de planification adéquats et appuieraient les services organiques, selon que de besoin. **Le Comité consultatif est d'avis que les fonctions de formation au Groupe de la planification stratégique peuvent être assumées en coordination avec la Section de la formation tel qu'il est proposé de créer. Il recommande donc d'approuver, pour ce groupe, trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) ainsi qu'un poste de Volontaire des Nations Unies, mais de ne pas approuver le poste d'administrateur recruté sur le plan national**.

51. Pour le Groupe des pratiques optimales, il est proposé de créer quatre postes (1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national), soit un spécialiste des pratiques optimales (P-4) chargé de diriger le Groupe, un spécialiste des pratiques optimales (P-3) chargé de la composante civile de la Mission, un spécialiste des pratiques optimales (P-3) chargé de la composante militaire et un administrateur recruté sur le plan national. En outre, un administrateur (P-3) sera spécialement affecté au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission pour aider la MINUSS à privilégier autant que possible les achats locaux et à maximiser les retombées économiques positives de la Mission (ibid., par. 34). **Le Comité consultatif reconnaît qu'il importe de tirer profit des enseignements tirés de l'expérience et de mettre en œuvre les pratiques optimales dans les missions de maintien de la paix. Toutefois, il est d'avis que l'appui nécessaire peut être fourni par trois spécialistes des pratiques optimales (1 P-4, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national). Il recommande donc de ne pas approuver un des postes P-3**.

Composante 1 : consolidation de la paix et extension de l'autorité de l'État

Site	*Effectif proposé*	*Classe*
Djouba	103	3 D-1, 6 P-5, 8 P-4, 11 P-3, 2 P-2, 11 agents du Service mobile, 8 administrateurs recrutés sur le plan national, 46 agents locaux, 8 Volontaires des Nations Unies
Bureaux d'État et bases de comté	113	3 P-5, 6 P-4, 17 P-3, 21 administrateurs recrutés sur le plan national, 38 agents locaux, 28 Volontaires des Nations Unies
Total	**216**	

52. Les ressources demandées au titre de la composante 1 (Consolidation de la paix et extension de l'autorité de l'État) sont décrites aux paragraphes 44 à 65 du rapport du Secrétaire général. Dans le cadre de cette composante, 216 postes, dont 36 de Volontaire des Nations Unies, sont proposés, comme suit : 18 postes à la Division des affaires politiques, 109 à la Division de la communication et de l'information, et 89 à la Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix.

53. Le Comité consultatif note que, sur les 109 postes et postes de Volontaire des Nations Unies proposés pour la Division de la communication et de l'information de la MINUSS, 71 sont destinés au quartier général de la Mission et 38 aux bureaux locaux. Le Comité note également, à la lecture du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qu'un des produits concerne l'établissement d'un plan quinquennal visant à transformer Radio Miraya en une radio indépendante, notamment d'un réseau de transmission financièrement viable et d'un plan de formation destiné à renforcer les capacités nationales dans les domaines de la gestion et de la direction d'une rédaction.

54. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission continue de gérer Radio Miraya, la station qui était exploitée par la MINUS, bien que le niveau des effectifs de la Division ait été réduit pour le faire correspondre au mandat de la MINUSS. Le Comité a été informé qu'il était prévu de transférer la station de radio au Soudan du Sud. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général prendra en considération tous les facteurs pertinents pour assurer le changement de statut de Radio Miraya dans les délais prévus. Il demande que le Secrétaire général fournisse des informations sur les progrès accomplis à cette fin dans ses futurs rapports**.

Composante 2 : atténuation des effets des conflits et protection des civils

Site	*Effectif proposé*	*Classe*
Djouba	43	2 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 10 P-3, 6 P-2, 4 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national, 3 agents locaux, 7 Volontaires des Nations Unies
Bureaux d'État et bases de comté	198	3 D-1, 10 P-5, 10 P-4, 23 P-3, 10 agents du Service mobile, 35 administrateurs recrutés sur le plan national, 19 agents locaux, 88 Volontaires des Nations Unies
Total	**241**	

55. Les ressources demandées au titre de la composante 2 (Atténuation des effets des conflits et protection des civils) sont décrites aux paragraphes 66 à 82 du rapport du Secrétaire général. Il est proposé de créer au total 241 postes et postes de Volontaire des Nations Unies, soit 69 postes et postes de Volontaire des Nations Unies au Bureau du Coordonnateur d'État, 14 au Centre d'opérations civilo-militaire, 12 à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, 140 à la Division des affaires civiles et 6 au Bureau du commandant de la Force.

Composante 3 : renforcement des capacités

Site	*Effectif proposé*	*Classe*
Djouba	110	1 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 19 P-4, 16 P-3, 4 P-2, 13 agents du Service mobile, 12 administrateurs recrutés sur le plan national, 11 agents locaux, 18 Volontaires des Nations Unies
Bureaux d'État et bases de comté	124	1 P-5, 16 P-4, 29 P-3, 7 P-2, 2 agents du Service mobile, 22 administrateurs recrutés sur le plan national, 26 agents locaux, 21 Volontaires des Nations Unies
Total	**234**	

56. Les ressources demandées au titre de la composante 3 (Renforcement des capacités) sont décrites aux paragraphes 83 à 115 du rapport du Secrétaire général. Dans le cadre de cette composante, il est proposé de créer 234 postes et postes de Volontaire des Nations Unies, soit 99 postes à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, 29 au Bureau du Chef de la police, 10 au Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité, 37 à la Section consultative pour les questions judiciaires, 3 à la Section consultative pour les questions de justice militaire, 21 à la Section consultative pour les questions pénitentiaires, 24 au Groupe de la réforme du secteur de la sécurité et 11 au Groupe du VIH/sida.

Composante 4 : droits de l'homme

Site	*Effectif proposé*	*Classe*
Djouba	38	1 D-2, 5 P-5, 9 P-4, 8 P-3, 1 P-2, 4 agents du Service mobile, 5 administrateurs recrutés sur le plan national, 4 agents locaux, 1 Volontaire des Nations Unies
Bureaux d'État et bases de comté	113	10 P-4, 23 P-3, 23 administrateurs recrutés sur le plan national, 22 agents locaux, 35 Volontaires des Nations Unies
Total	**151**	

57. Les ressources demandées au titre de la composante 4 (Droits de l'homme) sont décrites aux paragraphes 116 à 134 du rapport du Secrétaire général. Dans le cadre de cette composante, il est proposé de créer 151 postes et postes de Volontaire des Nations Unies, soit 98 postes à la Division des droits de l'homme, 27 au Groupe de la protection de l'enfance, 10 au Groupe de la protection des femmes et 16 au Groupe consultatif sur l'égalité des sexes.

Composante 5 : appui

Site	*Effectif proposé*	*Classe*
Djouba	760	1 D-2, 3 D-1, 17 P-5, 34 P-4, 46 P-3, 13 P-2, 182 agents du Service mobile, 25 administrateurs recrutés sur le plan national, 368 agents locaux, 71 Volontaires des Nations Unies
Bureaux d'État et bases de comté	1 726	8 P-4, 40 P-3, 16 P-2, 220 agents du Service mobile, 24 administrateurs recrutés sur le plan national, 1 200 agents locaux, 218 Volontaires des Nations Unies
Entebbe (postes autres que pour le Centre de services régional)	112	1 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 40 agents du Service mobile, 9 administrateurs recrutés sur le plan national, 45 agents locaux, 3 Volontaires des Nations Unies
Mombasa	14	1 P-3, 3 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 8 agents locaux
Total	**2 612**	

58. Les ressources demandées au titre de la composante 5 (Appui) sont décrites aux paragraphes 135 à 210 du rapport du Secrétaire général. Dans le cadre de l'appui aux missions, il est proposé de créer 2 612 postes et postes de Volontaire des Nations Unies, soit 89 postes au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission, 467 aux Services administratifs, 1 394 aux Services d'appui intégrés et 662 à la Section de la sûreté et de la sécurité, à l'exclusion des postes qu'il est proposé d'intégrer au Centre de services régional. L'appui général à la mission doit être assuré par le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission, qui aura à sa tête un directeur (D-2) et qui sera situé au quartier général de la Mission, à Djouba. Le Bureau devrait employer 30 fonctionnaires à Djouba et 59 dans les bureaux locaux. Il comprendra le Groupe de la planification de l'appui et des politiques, le Groupe du budget, le Groupe des transports aériens et de la sécurité aérienne et le Groupe de la Commission d'enquête. Le Directeur adjoint de l'appui à la Mission (D-1) coordonnera l'appui administratif et technique fourni aux niveaux de l'État et des comtés. Les Services administratifs comprennent le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, le Groupe du soutien psychologique et matériel, les Sections des finances, des ressources humaines, des achats, de la gestion des contrats, des services médicaux, des services généraux et de la formation. Au total, 189 postes sont proposés pour les Services administratifs au quartier général de la Mission, 103 dans les bureaux de la MINUSS à Entebbe et 175 dans les bureaux locaux. Les Services d'appui intégrés seront composés des entités suivantes : Bureau du chef, Centre mixte des opérations logistiques, Section du contrôle des mouvements, Section des technologies de l'information et des communications, Section de la gestion du matériel, Section des systèmes d'information géographique, Section des transports, Section des transports aériens, Section des approvisionnements et Section du génie. Selon le Secrétaire général, le personnel des Services d'appui intégrés apportera un soutien à la MINUSS aux niveaux de l'État et des comtés ainsi qu'à Entebbe (Ouganda) et à Mombasa (Kenya).

59. Le Comité consultatif note que le projet de budget pour la MINUSS prévoit au total 112 fonctionnaires à Entebbe chargés de fournir des services directement à la Mission, soit 103 dans les Services administratifs et 9 dans les Services d'appui

intégrés. Les effectifs de la MINUSS proposés pour Entebbe sont les suivants : 48 postes et 3 postes de Volontaire des Nations Unies à la Section des ressources humaines, 40 à la Section des finances, 8 à la Section des achats, 3 à la Section des technologies de l'information et des communications, 3 à la Section des services médicaux, 1 à la Section des systèmes d'information géographique, 5 à la Section des approvisionnements et 1 au Centre régional de formation.

60. Les ressources humaines qu'il est proposé d'intégrer au Centre de services régional d'Entebbe (14 postes) sont décrites aux paragraphes 211 et 212 du rapport du Secrétaire général. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant l'appui fourni à la MINUSS par le Centre de services régional figurent aux paragraphes 20 à 22 ci-dessus.

Centre de services régional

Site	*Effectif proposé*	*Classe*
Entebbe	14	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 6 agents du Service mobile, 5 agents locaux
Total	**14**	

61. **Sous réserve des recommandations figurant aux paragraphes 48 à 51 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général pour le personnel civil destiné à la MINUSS.**

Dépenses opérationnelles

62. Le budget de la MINUSS prévoit un montant de 399 583 100 dollars au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2011-2012, compte tenu de la configuration et du scénario retenus pour le plan de financement standard décrit précédemment dans le présent rapport.

63. Le Comité consultatif a été informé qu'au cours de la première année de la Mission, les chantiers prioritaires concerneraient la construction du quartier général de la Mission, à Djouba, y compris des logements en dur du personnel, l'agrandissement des installations dans neuf capitales d'État, la construction ou l'agrandissement de 19 bases d'appui dans les comtés, le réaménagement de 11 bases militaires et la construction de 8 autres, l'agrandissement de la base de soutien logistique de Djouba et la création de deux plates-formes principales et de deux plates-formes secondaires, l'entretien des routes et l'agrandissement de trois pistes d'atterrissage, et la construction de trois centres provisoires de désarmement, de démobilisation et de réintégration. **Le Comité consultatif s'inquiète de savoir si la MINUSS aura suffisamment de moyens pour superviser le programme de construction ambitieux prévu pour la phase cruciale de sa mise en route. Il prend note également d'autres difficultés logistiques qui risquent de gêner le déroulement des travaux à certaines périodes de l'année. Le Comité consultatif compte sur le Secrétaire général pour surveiller l'état d'avancement des travaux et veiller à ce qu'ils soient achevés dans les temps**.

64. Le Comité consultatif a été informé qu'une des principales sources de dépenses opérationnelles était le transport aérien, pour lequel les ressources nécessaires seront importantes la première année, mais devraient diminuer à partir de la deuxième année, où l'on devrait utiliser plus d'avions et moins d'hélicoptères.

IV. Commentaires et observations

65. Les observations formulées par le Secrétaire général aux paragraphes 213 à 220 de son rapport et celles qui figurent aux paragraphes 26 à 36 du présent rapport illustrent bien les difficultés que posent l'application du plan de financement standard à la phase de démarrage de la MINUSS et l'élaboration du projet de budget de la Mission pour sa première année d'activité. En effet, étant donné qu'elle succède à la MINUS, la MINUSS n'est pas une mission en phase de démarrage comme les autres. **Le Comité consultatif observe que le principe de base sur lequel repose le plan de financement standard, à savoir la similarité des opérations et des besoins en ressources des missions dans leur première année d'existence, caractérisée par le déploiement progressif du personnel et du matériel, ne s'applique pas complètement dans le cas de la MINUSS, car elle a hérité du personnel et du matériel de la MINUS**.

66. **Lors de l'examen du projet de budget de la MINUSS pour l'exercice 2011-2012, le Comité consultatif s'est aussi heurté au manque de clarté et de transparence des informations concernant les besoins réels de la Mission. D'un côté, il existe des informations précises sur le nombre et le type de personnel et de matériel actuellement déployés dans la Mission (voir par. 32 du présent rapport), y compris sur ceux qui doivent être transférés de la MINUS, et par conséquent sur les ressources nécessaires pour 2011-2012. De l'autre, le projet de budget repose sur les postulats qui sous-tendent le plan de financement standard, s'agissant du déploiement du personnel et du matériel, mais qui ne correspondent pas à la réalité sur le terrain. De l'avis du Comité, compte tenu des circonstances particulières qui entourent la création de la MINUSS, l'application du plan de financement standard pour la première année de son activité s'est avérée artificielle, créant un carcan qui a empêché de tenir pleinement compte des besoins actuels et connus de la Mission pour l'exercice 2011-2012, alors qu'il aurait fallu que l'équipe de direction de la Mission bénéficie d'une plus grande marge de manœuvre pour répartir l'enveloppe globale de financement en fonction des besoins spécifiques de la Mission s'agissant des programmes et des services d'appui (A/66/532, par. 214).**

67. **Par ailleurs, par sa nature même, le plan de financement standard était censé accélérer l'établissement des documents budgétaires nécessaires, y compris de l'organigramme, et, partant, le déblocage des fonds destinés à la phase de démarrage des missions. Dans le cas de la MINUSS, après sa création le 8 juillet 2011, un montant de 277 915 150 dollars a été débloqué pour son déploiement jusqu'au 31 décembre 2011, conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/257 B sur le financement de la MINUS (voir par. 3 du présent rapport). Par conséquent, contrairement aux autres missions en phase de démarrage, la MINUSS n'a pas eu à subir de contraintes de temps et a eu suffisamment de temps pour élaborer un budget complet à présenter à l'Assemblée générale, pour examen.**

68. **Le Comité consultatif estime que le budget de démarrage de la MINUSS n'aurait pas dû être établi à partir du plan de financement standard. Toutefois, s'il fallait demander un projet de budget complet pour l'exercice 2011-2012, celui-ci pourrait être présenté à l'Assemblée générale, pour examen, au plus tôt à la reprise de sa soixante-sixième session. Or, d'après le calendrier du cycle budgétaire, l'établissement des projets de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 est déjà sur les rails. Dans ces circonstances, le Comité estime que la solution la plus réaliste serait d'approuver le budget de démarrage tel qu'il figure dans le document A/66/532. Le Comité recommande que le Secrétaire général soit invité à fournir une explication détaillée sur les ressources utilisées, ainsi que sur les réalisations effectives de la Mission, dans son rapport sur l'exécution du budget de la MINUSS pour l'exercice 2011-2012. Comme indiqué au paragraphe 35 du présent rapport, le Comité prêtera une attention particulière au volume des ressources humaines et financières prévues et utilisées au cours de la première année d'activité de la Mission lorsqu'il examinera son budget pour l'exercice 2012-2013. À cet égard, le Comité consultatif prend note de l'intention du Secrétaire général de s'efforcer de rester dans les limites des ressources prévues par le plan de financement standard (ibid., par. 220)**. Le Comité a également été informé que la MINUSS avait créé un comité de gestion des ressources chargé de veiller à la transparence de l'activité de la Mission et à l'adéquation de ses ressources et de ses priorités.

69. S'agissant de l'opportunité d'appliquer le plan de financement standard aux opérations de maintien de la paix en phase de démarrage, le Comité consultatif reconnaît qu'il est peut-être trop tôt pour examiner cette question à fond (voir A/65/743, par. 209), mais il est convaincu qu'il y a de nombreux enseignements à tirer de l'expérience acquise jusqu'à présent dans le cadre de la première application de ce plan.

70. Depuis l'adoption de la résolution 65/289, par laquelle l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à appliquer le plan de financement standard, le Conseil de sécurité a créé deux opérations de maintien de la paix : la FISNUA et la MINUSS. Le Secrétaire général a déclaré que ce plan ne pouvait pas s'appliquer à la FISNUA et reconnu qu'il était difficile de l'utiliser pour établir le projet de budget de la MINUSS. **Sans nier les circonstances particulières qui entourent la création de ces deux missions, le Comité estime que toute nouvelle opération de maintien de la paix est unique et a ses propres particularités. Par conséquent, il est nécessaire que les modalités d'application du plan de financement standard soient suffisamment souples pour qu'il puisse être adapté à une grande variété de besoins opérationnels et de conditions. La conception actuelle du plan, qui ne prévoit que six combinaisons de configurations et de scénarios et qu'une enveloppe globale de financement pour chaque combinaison, est peut-être trop restrictive et limite par conséquent l'application du plan à une gamme restreinte d'opérations en phase de démarrage – les plus typiques. Le Comité estime qu'il faudrait réfléchir à d'autres méthodes permettant de créer des plans de financement standard et des modèles de calcul des coûts en tenant compte, notamment, de l'expérience acquise dans le cadre de la première application du plan – à la MINUSS. Dans son précédent rapport, le Comité a engagé le Secrétaire général à affiner davantage le modèle de calcul des coûts et l'analyse des coûts en fonction des activités et des produits. Il réaffirme qu'il importe de veiller à la transparence des informations sur les coûts unitaires standard des services et des produits**.

71. **Le Comité consultatif se demande aussi si le plan de financement standard, tel qu'il a été appliqué à la MINUSS, contribue à accélérer le déblocage des fonds nécessaires aux opérations en phase de démarrage, comme le Secrétaire général le préconise. Il constate que le document budgétaire reste volumineux et que de toute évidence, ni sa production par le Secrétariat, ni son examen par l'Assemblée générale ne pourront être accélérés. À cet égard, le Secrétaire général devrait aussi prendre en compte les pouvoirs accrus que lui a accordés l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269**[1] **et qui, cumulés, lui permettent de débloquer rapidement jusqu'à 150 millions de dollars pour la phase de démarrage ou l'élargissement des opérations de maintien de la paix.**

72. **Le Comité consultatif invite le Secrétaire général à analyser les enseignements tirés de la première application du plan de financement standard en vue de déterminer s'il répond aux attentes du Secrétariat et des États Membres, compte tenu des observations formulées dans les paragraphes précédents. Il l'engage à évaluer la viabilité du plan et à proposer, si nécessaire, de nouveaux ajustements.**

73. **Le Comité souligne combien il importe d'assurer et d'améliorer la transparence de la procédure d'établissement du budget. Il estime qu'il est essentiel que les mandats se traduisent par des propositions budgétaires, afin que les États Membres disposent d'informations claires sur les activités à accomplir au cours de l'exercice concerné et puissent mieux cerner les ressources engagées à cette fin.**

V. Conclusion

74. À la section III.F du présent rapport, le Comité consultatif a formulé un certain nombre d'observations et de recommandations portant sur les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs et à d'autres ressources de la Mission (voir par. 48 à 51). Le Comité est conscient que les recommandations qu'il a formulées concernant certains postes ou certaines dépenses opérationnelles ne permettront pas de réduire le montant des ressources demandées, étant donné que l'enveloppe globale prévue par le plan de financement standard n'a qu'une valeur indicative (voir par. 29 du présent rapport). **Néanmoins, le Secrétaire général aurait intérêt à prendre en compte ces recommandations, sous réserve qu'elles soient approuvées par l'Assemblée générale, pendant la phase de démarrage de la MINUSS et lors de l'établissement du projet de budget de la Mission pour l'exercice 2012-2013**.

75. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission sont énoncées au paragraphe 223 du rapport du Secrétaire général. **Compte tenu de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 68 du présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre les mesures suivantes** :

---

[1] a) Engager des dépenses d'un montant maximum de 100 millions de dollars à prélever sur le solde disponible du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, sous réserve de l'assentiment du Comité consultatif;

b) Utiliser les stocks stratégiques pour déploiement rapide disponibles jusqu'à concurrence d'une valeur de 50 millions de dollars, les stocks devant être reconstitués lorsque le crédit initial aura été ouvert.

a) Créer un compte spécial pour la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, auquel seront inscrites les recettes et les dépenses de la Mission;

b) Ouvrir un crédit de 738 266 500 dollars pour financer la Mission du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012;

c) Inscrire au Compte spécial de la Mission le montant total de 277 915 150 dollars prélevé sur les 482 460 550 dollars mis précédemment en recouvrement en vertu de la résolution 65/257 B de l'Assemblée générale à l'intention de la Mission des Nations Unies au Soudan, de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud;

d) En sus du montant de 277 915 150 dollars inscrit au Compte spécial de la Mission en vertu de l'alinéa c) ci-dessus, mettre en recouvrement un montant de 460 351 350 dollars pour la période allant du 9 juillet 2011 au 30 juin 2012.

Documentation

- Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/532)
- Budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour la période du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/526)
- Rapport du Secrétaire général sur un plan de financement normalisé de la stratégie globale d'appui aux missions (A/65/696 et Corr.1)
- Résolution 1978 (2011) du Conseil de sécurité en date du 27 avril 2011
- Résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité en date du 8 juillet 2011
- Observations et recommandations sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/743)
- Rapport du Secrétaire général sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633)
- Observations et recommandations sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies; stratégie globale d'appui aux missions : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/660)

Annexe I

Dépenses de la MINUSS pour l'exercice allant du 1er juillet au 31 octobre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Engagements autorisés du 1er juillet au 31 décembre 2011 (1)	*Dépenses du 1er juillet au 31 octobre 2011 (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	2 973,6	165,2	2 808,4
Contingents	73 033,2	39 263,7	33 769,5
Police des Nations Unies	13 116,4	4 302,7	8 813,7
Unités de police constituées	–	–	–
Total partiel	**89 123,2**	**43 731,6**	**45 391,5**
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	661,0	–	661,0
Personnel recruté sur le plan national	42,8	–	42,8
Volontaires des Nations Unies	5 141,9	1 416,9	3 725,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	54 018,9	46 650,5	7 368,4
Total partiel	**59 864,6**	**48 067,4**	**11 797,2**
Dépenses opérationnelles			
Personnel fourni par des gouvernements	–	52,0	(52,0)
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	949,8	7,0	942,8
Voyages	1 382,6	333,3	1 049,4
Installations et infrastructures	38 296,3	9 705,0	28 591,4
Transports terrestres	6 750,9	849,4	5 901,5
Transports aériens	45 106,1	27 224,7	17 881,4
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–
Communications	5 773,1	2 967,1	2 806,0
Informatique	7 048,3	873,4	6 174,9
Santé	1 296,1	804,4	491,7
Matériel spécial	943,3	943,3	–
Fournitures, services et matériel divers	21 047,6	11 325,8	9 721,8
Projets à effet rapide	333,3	–	333,3
Total partiel	**128 927,4**	**55 085,4**	**73 842,0**
Montant brut	**277 915,2**	**146 884,5**	**131 030,7**

	Engagements autorisés du 1er juillet au 31 décembre 2011 (1)	*Dépenses du 1er juillet au 31 octobre 2011 (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*
Recettes provenant des contributions du personnel	5,892,9	–	5,892,9
Montant net	**272 022,3**	**146 884,5**	**125 137,8**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	**277 915,2**	**146 884,5**	**131 030,7**

Annexe II

Déploiement effectif du personnel de la MINUSS au 31 octobre 2011, et projections jusqu'au 30 juin 2012

		Personnel en poste				*Projections*								
Catégorie de personnel	*Effectif proposé*	*31 juill. 2011*	*31 août 2011*	*30 sept. 2011*	*31 oct. 2011*	*30 nov. 2011*	*31 déc. 2011*	*31 janv. 2012*	*29 févr. 2012*	*31 mars 2012*	*30 avril 2012*	*31 mai 2012*	*30 juin 2012*	*Moyenne*
Militaires et personnel de police														
Observateurs militaires	**166**	194	194	194	149	146	142	140	135	130	125	121	118	149
Taux de vacance de postes (en pourcentage)		-17	-17	-17	10	12	14	16	19	22	25	27	29	10
Contingents	**6 834**	5 194	5 194	5 194	5 054	4 918	4 898	4 908	6 678	6 754	6 754	6 754	6 754	5 755
Taux de vacance de postes (en pourcentage)		24	24	24	26	28	28	28	2	1	1	1	1	16
Police des Nations Unies	**900**	375	375	374	382	464	464	505	508	516	534	544	560	467
Taux de vacance de postes (en pourcentage)		58	58	58	58	48	48	44	44	43	41	40	38	48
Personnel fourni par des gouvernements	**81**	17	17	17	17	17	18	22	29	37	52	63	63	31
Taux de vacance de postes (en pourcentage)		79	79	79	79	79	78	73	64	54	36	22	22	62
Personnel civil[a]														
Personnel recruté sur le plan international														
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	**530**	229	229	289	**289**	313	325	337	350	367	384	392	392	325
Taux de vacance de postes (en pourcentage)		57	57	45	45	41	39	36	34	31	28	26	26	39
Service mobile et autres	**509**	381	381	381	**396**	400	411	416	437	452	460	470	476	422
Taux de vacance de postes (en pourcentage)		25	25	25	22	21	19	18	14	11	10	8	6	17
Total, personnel recruté sur le plan international	**1 039**	**610**	**610**	**670**	**685**	**713**	**736**	**753**	**787**	**819**	**844**	**862**	**868**	**746**
Taux de vacance de postes (en pourcentage)		**41**	**41**	**36**	**34**	**31**	**29**	**28**	**24**	**21**	**19**	**17**	**16**	**28**

Catégorie de personnel	Effectif proposé	Personnel en poste				Projections								Moyenne
		31 juill. 2011	31 août 2011	30 sept. 2011	31 oct. 2011	30 nov. 2011	31 déc. 2011	31 janv. 2012	29 févr. 2012	31 mars 2012	30 avril 2012	31 mai 2012	30 juin 2012	
Personnel recruté sur le plan national														
Administrateurs recrutés sur le plan national	**201**	90	90	90	79	84	96	106	115	128	142	167	178	114
Taux de vacance de postes (en pourcentage)		55	55	55	61	58	52	47	43	36	29	17	11	43
Services généraux (agents locaux)	**1 807**	1 248	1 248	1 248	1 282	1 339	1 393	1 448	1 506	1 565	1 622	1 678	1 748	1 444
Taux de vacance de postes (en pourcentage)		31	31	31	29	26	23	20	17	13	10	7	3	20
Total, personnel recruté sur le plan national	**2 008**	**1 338**	**1 338**	**1 338**	**1 361**	**1 423**	**1 489**	**1 554**	**1 621**	**1 693**	**1 764**	**1 845**	**1 926**	**1 558**
Taux de vacance de postes (en pourcentage)		**33**	**33**	**33**	**32**	**29**	**26**	**23**	**19**	**16**	**12**	**8**	**4**	**22**
Total, Volontaires des Nations Unies	**506**	**210**	**210**	**210**	**217**	**225**	**239**	**270**	**289**	**326**	**354**	**364**	**376**	**274**
Taux de vacance de postes (en pourcentage)		**58**	**58**	**58**	**57**	**56**	**53**	**47**	**43**	**36**	**30**	**28**	**26**	**46**
Total, personnel civil	**3 553**	**2 158**	**2 158**	**2 218**	**2 263**	**2 361**	**2 464**	**2 577**	**2 697**	**2 838**	**2 962**	**3 071**	**3 170**	**2 578**
Taux de vacance de postes (en pourcentage)		**39**	**39**	**38**	**36**	**34**	**31**	**27**	**24**	**20**	**17**	**14**	**11**	**27**

[a] Y compris les postes et emplois de temporaire.

Annexe III

Contexte général et principaux éléments du plan de financement standard

1. Dans son premier rapport sur la Stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633), le Secrétaire général a demandé l'autorisation d'élaborer des propositions concernant un plan de financement standard, qui seraient présentées à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine à sa soixante-cinquième session, et dont l'objectif serait d'améliorer et d'accélérer la procédure de financement de la phase de démarrage des missions de maintien de la paix nouvelles ou élargies. Le Comité consultatif, estimant qu'un tel plan pourrait être utile, a recommandé à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui présenter une proposition pour examen. Il a aussi souligné qu'un tel plan ne devrait en aucune façon échapper au contrôle exercé par l'Assemblée en tant qu'organe délibérant chargé d'examiner et d'approuver les budgets (voir A/64/660, par. 86 à 91). Au paragraphe 11 de la section VI de sa résolution 64/269, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui soumettre, pour qu'elle les examine à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-cinquième session, des propositions relatives à un plan de financement normalisé pour la première année de fonctionnement des opérations de maintien de la paix, étant entendu que l'existence d'un tel plan ne devrait en aucun cas entraver ses pouvoirs d'organe délibérant chargé d'examiner et d'approuver les budgets.

2. Le Secrétaire général a présenté les propositions demandées dans la résolution 64/269 de l'Assemblée générale dans son rapport (A/65/696). Dans ce rapport, le Secrétaire général explique l'intérêt que présenterait un plan de financement standard et formule des propositions en la matière. Il indique qu'une analyse de la phase de démarrage de missions récemment établies a montré qu'il pouvait s'écouler entre 3 et 11 mois entre la date à laquelle le Conseil de sécurité établit le mandat d'une mission et la date à laquelle l'Assemblée générale approuve le budget de cette mission pour la première année complète d'opérations. En raison de la durée du processus, il fallait élaborer plusieurs demandes de financement, ce qui empêchait un certain nombre de membres du personnel de la mission et du Siège de se consacrer à d'autres tâches cruciales dans les mois suivant immédiatement la création d'une mission. En outre, les ressources mises à la disposition des nouvelles missions pendant leur première année d'existence étaient largement sous-utilisées. Cette sous-utilisation des crédits ouverts (eu égard aux annulations d'engagements d'exercices antérieurs effectuées par la suite) dépassait 20 % du montant total des budgets approuvés, et était principalement imputable au décalage entre les objectifs pouvant raisonnablement être atteints pendant la première année du mandat et les objectifs fixés.

3. Le Secrétaire général ajoute qu'un plan de financement standard permettrait d'améliorer et d'accélérer la procédure d'obtention des ressources nécessaires pour la phase de démarrage des missions. Le modèle utilise deux éléments clefs pour classer les missions : a) des scénarios standard correspondant au degré de difficulté logistique rencontré par la mission et à la taille de sa zone d'opérations; et b) des configurations types qui sont fonction de l'effectif autorisé du personnel en tenue (militaires et personnel de police), les configurations 1, 2 et 3 correspondant à un effectif de 5 000, 10 000 et 15 000 hommes, respectivement. Les deux scénarios utilisés dans le plan de financement standard sont les suivants :

a) Un scénario de base (scénario I), pour les missions dont la zone d'opérations est limitée à un seul pays de petite taille où un plan de sécurité de phase III est en vigueur, et qui comprennent un quartier général et cinq bases régionales. Parmi les autres grands traits de ce scénario, qui sont exposés en détail au paragraphe 53 du rapport du Secrétaire général, il y a l'accès à un port maritime, la capacité d'atteindre les principaux sites de la mission par hélicoptère et une économie locale bien établie. Ce scénario correspond, notamment, aux missions suivantes : l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH);

b) Un deuxième scénario (scénario II), adapté aux missions qui font face à de plus grandes difficultés logistiques, dont la zone d'opérations est plus vaste, et qui sont constituées d'un siège, de cinq bases régionales et de 15 bases d'opérations. Les principales caractéristiques de ces missions sont, notamment, l'absence d'accès à un port maritime, la longueur des filières d'approvisionnement, des infrastructures limitées, une topographie difficile, et la nécessité de recourir à de petits avions ou à des hélicoptères pour se déplacer dans la zone d'opérations. C'est celui, entre autres opérations, de la MINUS, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

4. La combinaison de ces deux scénarios avec trois configurations donne lieu à six différents niveaux d'effectifs et de financement. Le Secrétaire général propose dans chaque cas des niveaux de financement standard, qui ont été établis à partir d'une comparaison des chiffres relevés dans des missions au cours de leur première année d'opération, calculés aux taux de 2011/12. Il précise que le plan de financement standard s'appuie sur les similitudes opérationnelles qui existent entre les missions en période de lancement : si les mandats sont différents, le coût initial des activités menées pendant la première année est très semblable d'une mission à l'autre et les différences entre mandats ne s'accentuent généralement que la deuxième année. Toutefois, le plan serait suffisamment souple pour s'adapter aux conditions propres à chaque mission. C'est la raison pour laquelle il ne s'accompagne pas d'un cadre de budgétisation axée sur des résultats types, ni d'un tableau d'effectifs détaillé, lesquels seraient établis pour chaque phase de démarrage. Les niveaux de financement proposés pour le personnel civil sont indicatifs et ont été calculés sur la base des effectifs réellement déployés dans huit missions (la MINUL, la MINUSTAH, l'ONUCI, l'ONUB, la MINUAD, la MONUC, la MINUS et la MINURCAT). D'autres aspects propres à une mission peuvent être incorporés dans le plan de financement standard, qui serait réajusté en conséquence (voir A/65/696, par. 38 à 45).

5. Le Comité consultatif a été informé que le projet de budget reposant sur le plan de financement standard pour la première année de fonctionnement d'une nouvelle mission comprendrait les éléments suivants :

a) Des cadres de budgétisation axée sur les résultats propres à la mission pour les composantes organiques de celle-ci;

b) Un cadre de budgétisation axée sur les résultats indicatif pour la composante appui de la mission, suivant le scénario et la configuration les mieux adaptés au nouveau mandat;

c) Un tableau d'effectifs propre à la mission établi en fonction du mandat de celle-ci;

d) Des ressources financières correspondant au scénario et à la configuration les mieux adaptés au nouveau mandat.

6. L'annexe II du rapport du Secrétaire général indique la chronologie de l'application du plan de financement standard d'une nouvelle mission de maintien de la paix (voir aussi A/65/696, par. 38). Cette chronologie comprendrait les étapes suivantes :

a) Élaboration, dans les 30 jours de l'établissement du mandat, conformément au plan de financement standard, des demandes d'autorisation d'engagement de dépenses, qui doivent être approuvées avec l'approbation du Comité consultatif;

b) Établissement, dans les 30 à 90 jours de l'établissement du mandat, d'un budget initial, conforme au plan de financement standard, pour le restant de l'exercice de la première année de fonctionnement de la mission, compte tenu des activités que l'on peut raisonnablement espérer mener pendant cette période. Ce budget initial serait soumis à l'Assemblée générale pour examen et approbation par l'intermédiaire du Comité consultatif, et les crédits seraient ouverts et les contributions mises en recouvrement. Il serait rendu compte à l'Assemblée générale des dépenses effectivement engagées dans le premier rapport sur l'exécution du budget;

c) Établissement et présentation au cours des exercices suivants d'un budget et de rapports d'exécution complets, conformément aux procédures existantes.

7. Dans son rapport correspondant, le Comité consultatif a inclus les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués à sa demande, concernant : a) la méthode utilisée pour déterminer les niveaux de financement standard pour chacune des six combinaisons de scénario et de configuration du plan (A/65/696, tableau 2); et b) les paramètres intervenant dans le calcul des montants proposés pour chaque catégorie de dépenses, notamment le niveau indicatif de l'effectif civil par catégorie de personnel, les taux de vacance de postes appliqués et l'effectif moyen du personnel civil déployé au cours de la première année d'opération (voir A/65/743, par. 196 à 202 et annexe XI). Le Comité a engagé le Secrétaire général à affiner encore la méthode en tenant compte de l'analyse des coûts relatifs aux activités prescrites et aux produits attendus.

8. Le plan de financement standard vise à accélérer l'élaboration des documents budgétaires nécessaires, notamment de l'organigramme, et, par là même, l'obtention de ressources pour la phase de démarrage d'une mission. Dans son rapport, le Secrétaire général estime en outre qu'un certain nombre d'avantages pourraient être tirés de l'application du plan de financement standard, notamment :

a) Un raccourcissement des délais d'établissement du projet de budget dans la mesure où seuls les cadres de budgétisation axée sur les résultats des services organiques et les tableaux d'effectifs devraient être établis individuellement pour chaque nouvelle mission (voir A/65/696, par. 41);

b) Une rationalisation de la procédure d'élaboration du budget grâce à la chronologie proposée à l'annexe II du rapport (ibid., par. 39);

c) La présentation d'un budget complet pour la première année de fonctionnement de la mission dans un délai de 90 jours suivant l'établissement de son mandat [ibid., par. 42 d)];

d) Une amélioration de la discipline budgétaire, la mission ne recevant que les ressources nécessaires aux activités pouvant être menées pendant la première année, ce qui réduirait le montant des soldes non utilisés et produirait un taux réaliste d'exécution du budget pour la première année de la phase de démarrage (ibid., par. 25, 30 et 32);

e) Une mobilisation plus rapide des ressources et un déploiement plus rapide des missions [ibid., par. 35 et 42 b)];

f) Une plus grande transparence et une responsabilisation accrue grâce à un ensemble normalisé d'éléments de financement qui facilitera les comparaisons et la cohérence pendant la phase de démarrage des missions (ibid., par. 25);

g) Un raccourcissement des délais entre le moment où des ressources et du matériel sont prélevés sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix et les stocks stratégiques pour déploiement rapide et le moment où ils sont reconstitués [ibid., par. 42 c)].

9. Le Comité consultatif a estimé qu'il pourrait être utile d'arrêter la chronologie et l'enchaînement des étapes du cycle budgétaire envisagé, en même temps que le budget initial de la mission serait établi et présenté dans un délai de 30 à 90 jours après l'établissement du mandat, sur la base de coefficients de coût standard transparents et d'une estimation réaliste des moyens qui pourraient être déployés durant la première année d'une mission. Une telle démarche permettrait de réduire les cas de financement par autorisation d'engagement de dépenses, avec ou sans mise en recouvrement de quotes-parts, tout en réduisant la probabilité d'une surestimation des dépenses de la première année, ce qui s'est souvent produit. Le Comité a insisté sur le fait que l'établissement de projets de budget selon un plan standard ne devait en aucune manière rendre moins impérative la justification complète des montants prévus, et que les rapports sur l'exécution du budget devraient rendre pleinement compte de l'utilisation des ressources des réalisations effectives. Le Comité s'est félicité de l'initiative du Secrétaire général visant à simplifier et rationaliser les procédures budgétaires. Il a indiqué qu'il formulerait d'autres observations sur l'applicabilité du plan de financement standard et ferait d'autres recommandations sur le contenu, le format et la présentation du projet de budget pour la première année d'opérations lorsqu'il examinerait la première application du plan standard à une nouvelle mission. Dans sa résolution 65/289, l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif (A/65/743).

10. Le tableau ci-dessous, qui reprend le tableau 2 du rapport du Secrétaire général sur le plan de financement standard (A/65/696 et Corr.1), donne des niveaux de financement indicatifs pour chaque combinaison de scénario et de configuration du plan de financement standard. Le rapport du Comité consultatif contient, dans ses annexes XI et XII respectivement, des informations détaillées sur les coefficients de coût et les hypothèses retenues pour calculer les niveaux de financement standard, ainsi qu'un cadre de budgétisation axée sur les résultats indicatif pour la

composante appui d'une mission correspondant au scénario 2 et dotée d'un effectif de 10 000 hommes en tenue.

Niveaux de financement standard proposés pour une période de 12 mois

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Scénario I : données de base			*Scénario II : données de base ajustées en fonction de la mission et des difficultés d'ordre logistique*		
	Configuration 1	*Configuration 2*	*Configuration 3*	*Configuration 1*	*Configuration 2*	*Configuration 3*
Effectif autorisé du personnel en tenue	5 000	10 000	15 000	5 000	10 000	15 000
Militaires et personnel de police						
Observateurs militaires	2 673,5	5 578,3	7 968,7	2 673,5	5 578,3	7 968,7
Contingents	82 062,7	154 673,9	234 406,4	105 797,1	198 922,3	301 595,4
Police des Nations Unies	7 535,0	15 379,8	21 882,7	7 535,0	15 379,8	21 882,7
Unités de police constituées	6 304,5	22 066,4	34 574,9	7 751,0	27 128,7	42 530,2
Total partiel	**98 575,7**	**197 698,4**	**298 832,7**	**123 756,6**	**247 009,1**	**373 977,0**
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	31 891,3	43 139,4	54 387,0	41 551,5	66 104,2	90 615,4
Personnel recruté sur le plan national	5 985,4	8 098,2	10 206,2	14 348,1	22 814,5	31 284,8
Volontaires des Nations Unies	1 565,2	2 116,7	2 668,5	1 729,7	2 755,6	3 777,8
Total partiel	**39 441,9**	**53 354,3**	**67 261,7**	**57 629,3**	**91 674,3**	**125 678,0**
Dépenses opérationnelles						
Consultants	58,5	79,2	99,8	106,1	168,7	231,3
Voyages	832,2	1 017,3	1 205,3	1 055,6	1 498,9	1 941,0
Installations et infrastructures	61 431,8	95 451,6	130 777,8	82 578,6	123 487,6	165 693,7
Transports terrestres	33 111,0	49 218,6	64 373,6	40 494,4	60 262,8	78 978,8
Transports aériens	45 322,2	45 322,2	45 322,2	142 001,5	142 001,5	142 001,5
Communications	22 977,6	25 770,0	30 633,3	30 055,4	33 779,1	39 598,4
Informatique	7 874,4	9 759,7	11 598,1	9 763,4	13 089,6	16 229,8
Services médicaux	2 072,2	3 972,0	5 858,5	2 579,7	4 509,1	6 650,3
Matériel spécial	1 094,4	2 187,8	3 267,4	1 188,2	2 373,5	3 543,1
Fournitures, services et matériel divers	5 585,7	9 365,9	13 048,0	9 713,8	17 512,3	25 209,7
Projets à effet rapide	400,0	700,0	900,0	700,0	900,0	900,0
Total partiel	**180 760,0**	**242 844,3**	**307 084,0**	**320 236,7**	**399 583,1**	**480 977,6**
Total brut	**318 777,6**	**493 897,0**	**673 178,4**	**501 622,6**	**738 266,5**	**980 632,6**
Recettes provenant des contributions du personnel	4 232,9	5 726,2	7 219,3	6 476,1	10 302,0	14 122,8
Total net	**314 544,7**	**488 170,8**	**665 959,1**	**495 146,5**	**727 964,5**	**966 509,8**
Total	**318 777,6**	**493 897,0**	**673 178,4**	**501 622,6**	**738 266,5**	**980 632,6**

11. Le tableau ci-après, établi à partir des données figurant à l'annexe XI du rapport du Comité consultatif sur le plan de financement standard (A/65/743), récapitule les niveaux standard d'effectifs autorisés et déployés pour chaque combinaison de scénario et de configuration, par catégorie de personnel.

Niveaux standard d'effectifs autorisés et déployés par catégorie de personnel

	Scénario I : données de base			*Scénario II : données de base ajustées en fonction de la taille de la mission et des difficultés d'ordre logistique*		
	Configuration 1	*Configuration 2*	*Configuration 3*	*Configuration 1*	*Configuration 2*	*Configuration 3*
Personnel en tenue : effectif autorisé	5 000	10 000	15 000	5 000	10 000	15 000
Militaires et personnel de police						
Observateurs militaires						
Effectif autorisé	100	200	300	100	200	300
Coefficient délais de déploiement (en pourcentage)	43	43	43	43	43	43
Effectif déployé par mois (estimation)	57	120	171	57	120	171
Contingents						
Effectif autorisé	4 255	8 065	12 100	4 255	8 065	12 100
Coefficient délais de déploiement (en pourcentage)	35	35	35	35	35	35
Effectif déployé par mois (estimation)	2 771	5 251	7 879	2 771	5 251	7 879
Police des Nations Unies						
Effectif autorisé	365	745	1 060	365	745	1 060
Coefficient délais de déploiement (en pourcentage)	56	56	56	56	56	56
Effectif déployé par mois (estimation)	280	980	1 540	280	980	1 540
Unités de police constituées						
Effectif autorisé	280	980	1 540	280	980	1 540
Coefficient délais de déploiement (en pourcentage)	35	35	35	35	35	35
Effectif déployé par mois (estimation)	183	641	1 007	183	641	1 007
Total, personnel en tenue déployé	**3 291**	**6 992**	**10 597**	**3 291**	**6 992**	**10 597**
Personnel civil	**936**	**1 266**	**1 596**	**1 696**	**2 697**	**3 699**
Personnel recruté sur le plan international						
Tableau d'effectifs	349	469	560	452	719	981
Coefficient délais de déploiement (en pourcentage)	54	54	54	54	54	54

	Scénario I : données de base			*Scénario II : données de base ajustées en fonction de la taille de la mission et des difficultés d'ordre logistique*		
	Configuration 1	*Configuration 2*	*Configuration 3*	*Configuration 1*	*Configuration 2*	*Configuration 3*
Effectif déployé par mois (estimation)	161	216	271	208	331	454
Personnel recruté sur le plan national						
Tableau d'effectifs	448	607	766	1 090	1 734	2 378
Coefficient délais de déploiement (en pourcentage)	63	63	63	63	63	63
Effectif déployé par mois (estimation)	166	225	283	403	642	880
Volontaires des Nations Unies						
Tableau d'effectifs	139	190	240	154	244	335
Coefficient délais de déploiement (en pourcentage)	49	49	49	49	49	49
Effectif déployé par mois (estimation)	71	97	122	79	124	171
Total, personnel civil déployé	**398**	**538**	**676**	**690**	**1 097**	**1 505**